

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002026_008

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société TEST INGENIERIE SAS relative au suivi de la délégation du service public d'assainissement pour l'année 2026.*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la proposition de la société TEST INGENIERIE SAS sise 14 rue Gambetta 77400 Thorigny-Sur-Marne à l'effet d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de la délégation du service public d'assainissement pour l'année 2026.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par la société TEST INGENIERIE SAS relative au suivi de la délégation du service public d'assainissement pour l'année 2026 pour un montant de 5 985.00 euros HT soit 7 182.00 euros TTC. La facturation se fera à l'avancement de la mission.

Article 2 : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est indiquée dans le projet de

contrat joint à la présente décision.

Article 3 : Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage prendra effet à l'émission d'un bon de commande et s'achèvera au 31 Décembre 2026.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société TEST INGENIERIE SAS

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 15 janvier 2026
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN